
MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF INFIRMIERS SAPEURS POMPIERS À LA CLINIQUE SAINT LUC À SCHIRMECK

DOSSIER DE PRESSE

CLINIQUE SAINT LUC
URGENCES VITALES
SAPEURS POMPIERS
INNOVATION
FONDATION VINCENT DE PAUL
VALLÉE DE LA BRUCHE
GROUPE HOSPITALIER SAINT VINCENT

Septembre 2016

SDIS
du Bas-Rhin



INCENDIE et SECOURS



Groupe Hospitalier
Saint Vincent

Pour améliorer la prise en charge des urgences les plus graves dans la Vallée de la Bruche, le Groupe Hospitalier Saint Vincent (Fondation Vincent de Paul) a mis en place un dispositif d'Infirmiers Sapeurs Pompiers basés à la Clinique Saint Luc de Schirmeck et intervenant en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de secours du Bas-Rhin (SDIS 67) ... **une première en France !**



Contact Attachée de presse

Nathalie CHORNOWICZ, TERRE D'INFO

Tél. : 03 88 13 25 04 ou 06 83 11 80 77 - nathalie@terredinfo.fr

Contact SDIS

Martine LOQUET-BEHR

Tél. : 03.90.20.70.48

communication@sdis67.com

Contact Fondation Vincent de Paul

Fanny DOUHAIRE,

Chargée de mission Communication

Tél. : 03 88 21 76 96 ou 06 30 95 21 78

f.douhaire@fvdp.org

LE CONTEXTE DE LA MEDECINE D'URGENCE DANS LA VALLÉE



L'objectif du ministère de la santé est de permettre l'accessibilité des patients à un dispositif de médecine d'urgence dans un délai de moins de 30 minutes.

En région Alsace, cet objectif n'est pas satisfait pour les cantons de Schirmeck, Saales et Urmatt. C'est pourquoi, le Contrat Local de Santé de la Vallée de la Bruche, signé le 8 mars 2013 fixe comme objectif la prise en charge des urgences vitales de la vallée, dans l'attente de l'arrivée des moyens du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR), notamment par le renforcement de la ligne infirmier sapeur pompier (ISP) sur le secteur de la vallée.

Le dispositif ISP s'articule avec la mise en place des médecins correspondants du Service d'Aide Médicale Urgente (MCS - SAMU) pour la médicalisation des urgences vitales dans la vallée de la Bruche dans l'attente de l'arrivée d'un SMUR.



Le dispositif des Médecins Correspondants SAMU est opérationnel au sein de la clinique Saint Luc de Schirmeck depuis le 18 mai 2015. Il intervient en étroite collaboration avec le SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation), de 8h à 20h 7 jours sur 7, au sein de la vallée de la Bruche.

La consolidation des effectifs d'ISP déjà existants au sein de la vallée s'appuie sur les infirmiers diplômés d'état (IDE) de la Clinique Saint Luc.

Pour cela, une convention a été signée entre

- Le Groupe Hospitalier Saint Vincent (GHSV)
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS 67)
- La Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche,
- L'Agence Régionale de Santé d'Alsace.

Le dispositif d'Infirmiers Sapeurs Pompiers basés à la Clinique Saint Luc de Schirmeck et intervenant en lien avec le Service Départemental d'Incendie et de secours du Bas-Rhin (SDIS 67) est opérationnel depuis le 1er août 2016.

LE DISPOSITIF INFIMIERS SAPEURS POMPIERS AU SEIN DE LA CLINIQUE SAINT LUC



La Clinique Saint Luc, toujours prête à innover pour assurer au mieux sa mission de service public, est cette fois la 1^{ère} Clinique en France à mettre en place un dispositif d'Infirmiers Sapeurs Pompiers. (ISP) en lien avec le SDIS.

Didier Ropp et Laurianne Simonetti sont les deux premiers infirmiers formés à ce dispositif.

Ils étaient tous deux IDE à la Clinique St Luc au bloc et en polyclinique et ont suivi auprès du SDIS une formation d'Infirmiers Sapeurs Pompiers, avec des conditions d'aptitudes médicales et physiques très strictes.

Depuis le 1^{er} août dernier, ils partent régulièrement en intervention, entre 7H00 à 19H00, appelés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas Rhin (SDIS 67) ou le SAMU pour accident sur la voie publique, intoxication à la fumée, incendie ...

Ils interviennent selon les Protocoles Infirmiers de Secours d'Urgence (PISU) définis au niveau national, en renfort de l'ISP de première ligne basé à Schirmeck ou des Médecins Correspondants Samu également basés à la Clinique St Luc.

En dehors des interventions, ils sont positionnés au service de polyclinique de St Luc, sur des soins dont ils peuvent se détacher immédiatement pour partir en urgence.

Le véhicule léger des ISP est équipé par le SDIS avec le matériel et les médicaments nécessaires, il est rattaché au site de la clinique Saint Luc.





Des temps d'échanges seront organisés entre les IDE de la clinique participant à la ligne ISP et les ISP déjà existants sur la vallée ; des temps de débriefing seront également organisés avec les MCS de la vallée, afin de veiller à la bonne articulation des dispositifs.

Ce dispositif d'ISP, actuellement de 2 personnes devrait se développer pour, à terme, pouvoir intervenir 24h sur 24, 365 jours par an.

Avec la création de ce dispositif, le Groupe Hospitalier Saint Vincent démontre encore une fois son implication pour améliorer l'offre de soins dans la Vallée de la Bruche.



La Clinique Saint Luc, au cœur du dispositif défini par le Contrat Local de Santé (CLS)

La Clinique Saint Luc est au cœur du dispositif défini par le Contrat Local de Santé (CLS) avec ses services phares : urgences-polyclinique, médecin correspondant SAMU, centre périnatal de proximité, hospitalisation à domicile, services dédiés aux personnes âgées, médecine et chirurgie ambulatoire, consultations spécialisées ou encore addictologie répondent aux priorités de ce CLS.

Quatre priorités ont été définies dans ce CLS et la clinique est acteur dans la mise en œuvre de ces 4 objectifs:

- Améliorer l'accès et le recours aux soins.
- Améliorer l'accès des enfants et des adolescents à la prévention et aux soins des conduites à risques.
- Améliorer l'accès à la prévention, à la promotion et à l'éducation pour la santé.
- Améliorer la prise en charge des personnes isolées et en perte d'autonomie.

LA CLINIQUE SAINT LUC, ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ DE RÉFÉRENCE DE LA VALLÉE DE LA BRUCHE

En 2013, le Groupe Hospitalier Saint Vincent a fêté ses 20 années de présence dans la vallée de la Bruche. Ces années marquent une longue tradition de partenariat et coopération entre la communauté de communes de la Vallée de la Bruche et les partenaires institutionnels (ARS, Conseil Départemental).

Une mission de service public toujours plus proche de la population :

1993 Reprise de la Clinique Saint Luc avec la mise en œuvre d'un projet architectural de rénovation en partenariat avec la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche

2006 Création d'un centre périnatal de proximité

2006 Création de la consultation d'addictologie (d'abord tabac puis alcool en 2008)

2007 Mise en place d'une Hospitalisation à Domicile

2009 Ouverture de l'hôpital de jour polyvalent à orientation gériatrique

2013 La Fondation Vincent de Paul est signataire du Contrat Local de Santé (CLS) de la vallée de la Bruche qui identifie la Clinique Saint Luc comme coordinateur de la filière gérontologique dans la vallée de la Bruche (et bénéficie du financement d'un mi-temps de médecin pour coordonner l'axe santé du CLS)

Juin 2015 Mise en place du dispositif de médecins correspondant SAMU, travaillant en étroite collaboration avec le SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation).

Janvier 2016 - Forte de son expertise avec l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD intégré à ses services, la Clinique Saint Luc s'est vu confier **la gestion de la Maison de retraite du Parc**

Avril 2016 - **Ouverture d'un hôpital de jour d'oncologie et de chimiothérapie**, associé au service de la Clinique Sainte Anne à Strasbourg. Ce service bénéficie in situ des compétences des cancérologues intervenant à Sainte Anne et permet de dispenser le traitement et les soins prescrits au plus près des patients atteints d'un cancer et résidant dans la vallée.

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS RHIN (SDIS 67)



Le SDIS 67 est un établissement public autonome, ayant pour mission la défense incendie, le secours à personne et la protection des biens et de l'environnement.

Dans le cadre de ses missions, le SDIS 67 dispose d'une compétence exclusive à savoir la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il concourt également avec d'autres services (équipements, services médicaux d'urgence, etc.) :

- à la protection et la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes
- à l'évaluation et la prévention des risques technologiques ou naturels
- à la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours
- aux secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Le SDIS 67 en quelques chiffres (au 31 décembre 2015)

Le SDIS 67 est composé de

- 4757 sapeurs-pompiers volontaires
- 622 sapeurs-pompiers professionnels
- 136 personnels administratifs et techniques.

1083 véhicules et engins (cellules, remorques, embarcations...) répartis dans 278 casernes, permettent aux sapeurs-pompiers bas-rhinois d'intervenir sur tout le département.

En 2015, le SDIS 67 a réalisé **71 005 interventions** pour **303 075 appels** réceptionnés par le centre de traitement de l'alerte (18)

Répartition des interventions

- 45 187 secours à personne (64 %)
- 3 483 accidents de la circulation (5 %)
- 5 576 incendies (8 %)
- 16 065 opérations diverses (22 %)
- 694 risques technologiques (1 %)

Zoom sur le service de santé et de secours médical

En 2015, 943 interventions ont été réalisées par 17 médecins et 9311 interventions ont été réalisées par 104 infirmiers armant les 14 véhicules infirmiers du département.

Parmi les 9311 interventions paramédicalisées :

- 2 sont motivées par un soutien sanitaire aux opérations
- 5 262 ont nécessité la mise en œuvre de protocoles infirmiers de soins d'urgence dont :
 - 1482 pour prise en charge de la douleur (- 7 % par rapport à 2014)
 - la prise en charge de la douleur représente 16 % des interventions
 - 201 pour arrêt cardio-respiratoires (- 5 %)



LA FONDATION VINCENT DE PAUL

Créée par la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg, **la Fondation Vincent de Paul a été reconnue d'utilité publique** par décret du Conseil d'Etat du 26 décembre 2000.

Fondée en 1734 dans **l'esprit de Vincent de Paul** pour le service des pauvres et des malades, la Congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg s'est développée rapidement en Alsace et en Lorraine.

Fidèles à l'esprit de Vincent de Paul, les professionnels de la Fondation mettent toute leur énergie et leurs compétences au service des malades, des personnes âgées, des enfants et des personnes en situation de précarité. **“4 missions au service de l’Homme”**, annonce notre charte.



La Fondation gère des établissements et services dans les secteurs :

- **de la santé Le Groupe Hospitalier Saint Vincent (GHSV)** est composé de 4 cliniques et 550 lits et places en Médecine Chirurgie Obstétrique :
Clinique Sainte Anne (Strasbourg Robertsau)
Clinique Sainte Barbe (Strasbourg Gare)
Clinique de la Toussaint (Strasbourg Ville)
Clinique Saint Luc (Schirmeck),
d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI - IFAS Saint Vincent à Strasbourg) de 344 étudiants.
Outre son activité sanitaire, le GHSV gère également 3 EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : deux rattachés aux cliniques de la Toussaint et Saint Luc, et depuis le 1er janvier 2016, la Maison de retraite du Parc à Schirmeck.
- **de l'enfance** (plus de 800 places d'accueil pour des enfants présentant des troubles du comportement et/ou du langage écrit et oral, dans le champ de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse),
- **des personnes âgées** (775 lits et places à travers 7 EHPAD, établissements pour personnes âgées dépendantes et 2 EHPAD intégrés à des cliniques)
- **de la solidarité** (215 lits et places dans des dispositifs de lits halte soins santé, résidence sociale, centre d'accueil des demandeurs d'asile et bureau d'accès au logement).

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Vincent de Paul est habilitée à recevoir des dons, donations et legs. Les dons perçus :

- profitent d'abord aux personnes accompagnées, pour financer des services que la collectivité (le budget de fonctionnement) ne peut leur offrir : matériel ou service pour améliorer le bien-être des patients durant l'hospitalisation, séjours de vacances ou cadeaux de Noël, activités d'animation à caractère exceptionnel, ...
- complètent les subventions sollicitées dans le cadre du lancement de projets innovants et expérimentaux,
- peuvent également financer des actions de recherche, de développement qui participent au but de la Fondation.

Pour faire un don à la Fondation Vincent de Paul : www.fvdp.org